



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 octobre 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 Octobre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 Octobre 1996

**Budget Annexe EAU - Modification de l'affectation du résultat 1995**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,  
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,  
M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS,  
M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,  
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,  
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane ROUSSELLE,  
M. Claude VITELLINI

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 1996

### Finances Budget Comptabilité

### **Budget Annexe EAU - Modification de l'affectation du résultat 1995**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le réaménagement des emprunts du C.L.F. et de la C.D.C. du budget Eau, approuvé par le Conseil Municipal du 27.09.96, améliore le profil et conduit à des allègements de la dette, mais nécessite le versement d'une indemnité.

Globalement, cette opération est intéressante financièrement pour le budget de l'Eau. Mais, dans la mesure où elle intervient en cours d'année, il y a lieu, sur un plan budgétaire, de reconsidérer l'affectation du résultat 1995, décidée lors du Conseil Municipal du 05.07.96 ; ceci pour permettre le paiement de l'indemnité qui doit être assurée, selon les dispositions comptables en vigueur, par des ressources de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter :

. la diminution de l'affectation partielle en réserve (chapitre 10, article 1068) du résultat 1995 du budget Eau, pour un montant de 2.000.000 F ; le montant mis en réserve s'élève donc désormais à 4.620.289,74 F.

. la réduction du titre n° 212 en date du 11.10.96 pour un montant de 2.000.000 F.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)